

La Barbastelle d'Europe

- *Barbastella barbastellus* -



Espèce mammifère
Code Natura 2000 :
UE 1308



La barbastelle commune est un chiroptère (chauve-souris) de la famille des vespertilionidés (*Vespertilionidae*)

Chauve-souris dite « de forêt vierge », c'est une des espèces les plus spécialisées à la forêt

IDENTIFICATION

La barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Sa face plate, ses membres alaires et ses oreilles sont noirs. Ces dernières se rejoignent à la base du front et encerclent de petits yeux brillants. Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est claire, beige à grise. Les tragus (petites pointes de cartilage et de peau situées devant le trou de l'oreille) sont triangulaires et dressés dans le cône de l'oreille.

BIOLOGIE

Activité

La barbastelle chasse lorsque la nuit est presque noire. La durée d'envol d'une colonie est longue puisque chaque individu quitte souvent le gîte de manière solitaire, avec des intervalles de plusieurs minutes. Le comportement d'hibernation varie d'une région à l'autre et fluctue même en fonction des sites. Toutefois, la chauve-souris ne craint pas les endroits ventilés et recherche des températures basses (2 à 5°C). Habituellement, elle peut être observée en site souterrain lorsque l'hiver est bien installé (de fin novembre à début mars) mais elle est le plus souvent présente dans des arbres à cavités.

Régime alimentaire et territoires de chasse

La chauve-souris est l'une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe : 90% de sa nourriture est constituée de petits ou micros lépidoptères. Les milieux forestiers, les zones humides et agricoles bordées de haies hautes et épaisses sont déterminants pour la chasse. En effet, l'espèce est tolérante aux milieux ouverts à condition qu'ils possèdent une végétation dense et bien structurée.

Cycle de vie et Reproduction

Les colonies arrivent en mai sur les lieux de mise bas. Les jeunes – un par femelle et par an – naissent généralement dans la seconde décennie de juin en France. Les juvéniles sont allaités jusqu'à six semaines, les colonies repartant au plus tard fin août des lieux de mise bas. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes et peut s'étendre jusqu'en août, même si la majorité des femelles est fécondée avant l'hibernation.

Habitat

Gîtes d'hiver : Les individus (isolés ou en colonie) occupent des sites très variés (caves, ruines, linteaux de portes ou de fenêtres, volets, etc.), même si on les retrouve majoritairement dans des arbres vivants possédant des cavités.

Gîtes d'été : La barbastelle se loge presque toujours contre le bois, transformé par l'homme ou pas (sous l'écorce décollée d'un arbre vivant ou mort, cavités dans les troncs, bâtiments agricoles, etc.)



HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE ASSOCIE

Tous les habitats compris dans la catégorie « forêts de l'Europe tempérée » (9110-1 à 9110-4), certains habitats des « forêts méditerranéennes à feuilles caduques » (9260, 92A0, 94A0) et les grottes non exploitées par le tourisme (8310) sont susceptibles d'être concernés par cette espèce.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe. Les populations subissent cependant un déclin général depuis le milieu du XX^{ème} siècle.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements. Elle n'est toutefois notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général et quasiment en voie de disparition dans le nord du pays.

CONSERVATION

Menaces

La barbastelle est une espèce indicatrice de l'ancienneté d'une forêt et de son environnement. De part sa sensibilité et sa très faible capacité d'adaptation, cette chauve-souris peut être menacée par de nombreux facteurs :

- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières ; parcelles agricoles ou gestion forestière qui ne conserve pas les arbres morts ou sénescents ou pratique des éclaircissements et nettoyage des sous bois ;
- Traitement phytosanitaires touchant les microlépidoptères ;
- Circulation routière ;
- Développement des éclairages publics ;
- Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées ou fréquentation importante de certains sites souterrains.

Mesures de conservation

Afin de favoriser l'espèce, une gestion sylvicole particulière peut être mise en place :

- Création de plans de gestion forestière à l'échelle locale cohérents avec les besoins de l'espèce (par exemple : favoriser les arbres sources pour les papillons de nuit [chênaie avec des arbres de gros diamètre], conserver 30% d'arbustes en sous-bois, éviter les plantations d'essences non autochtones, gérer en futaie irrégulière ou en taillis sous-futaie, etc.) ;
- Maintien d'un réseau d'arbres gîtes potentiels ou effectifs, conservation des arbres vieillissants et des arbres à fentes et création d'îlots de vieillissement ;
- Création de corridors entre les massifs boisés ;
- Sensibilisation des propriétaires et forestiers.

D'autres types d'actions peuvent également être mise en place :

- Conservation d'une forêt accueillante pour les chiroptères qui se nourrissent des insectes, dont les ravageurs (remplacement des traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante, limitation du travail du sol en forêt, etc.) ;
- Maintien ou renouvellement des réseaux linéaires d'arbres ;
- Aménagement ponctuels des routes aux endroits déterminés comme mortifères et limitation des éclairages publics en lisière de forêt.

STATUT DE L'ESPECE

La barbastelle commune bénéficie de nombreux statuts de protection et de réglementation au niveau national, européen et international :

- Directive Habitat Faune Flore : annexes II et IV (protection stricte)
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français (protection stricte)

Enfin la barbastelle bénéficie également de statut de rareté :

- Liste rouge mondiale de l'IUCN (quasi-menacée)

ZOOM SUR LE SITE NATURA 2000 : LA VALLEE DU CANUT

La barbastelle est présente mais semble peu représentée en termes d'individus sur le site de la Vallée du Canut (trois individus capturés entre 2000 et 2001). Avec une alternance de boisements, de milieux ouverts, humides ou non, et la présence d'un bocage de bonne qualité, le site semble favorable à cette espèce pour la chasse. Toutefois les gîtes peuvent manquer dans la Vallée.

Sources :

- Cahiers d'habitats Natura 2000 (tome 7)
- Livre : Les chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg, L. Arthur et M. Lemaire, Biotope Editions

Crédits photographiques : P. Defernez (photo principale)

LOCALISATION SUR SITE

